

Robertsau Dernières avancées du plan de prévention des risques technologiques Pas d'ouverture



Quai Jacoutot, les cuves de Rubis Stockage : l'entreprise a renforcé ses règles de sécurité pour diminuer les risques, mais le risque zéro n'existe pas. Photo archives DNA

Les administrations assurent qu'elles ne peuvent pas faire mieux : la version la plus avancée du PPRT, présentée mardi, ne permet pas d'exaucer les souhaits des opposants à la fermeture du quai Jacoutot.

La réunion avait pour objet les dernières avancées du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) par la Dreal (*), pour la partie évaluation des risques, et la DDT (*), pour la réglementation. C'était, d'une certaine façon, une réponse – très technique – à la réunion publique du 21 novembre dernier.

Pourquoi le plan de 2012 n'est pas celui de 2009

Objectif, réunir tous les acteurs de l'élaboration du plan de prévention, expliquer comment sont établies les zones de sécurité, pourquoi la proposition de 2012 n'est pas celle de 2009, et pourquoi le périmètre a en quelque sorte fondu de façon commode pour les entreprises et une partie des riverains mais pas pour les pêcheurs, les naturistes et les promeneurs.

Les mesures prises par les industriels pour réduire les risques, notamment au moment du transvasement des liquides, ainsi qu'un changement (opportun, diront les mauvaises langues) de la méthode d'évaluation du risque ont conduit à définir cette nouvelle emprise. « Nous sommes allés au bout de ce que nous pouvions faire », complète Régine Aloird, la directrice des sites alsaciens de Rubis Terminal et présidente du groupement des usagers du Port de Strasbourg. Autrement dit, il ne sera pas possible de libérer le quai Jacoutot.

Sur ce point, élus et associations se rejoignent. Le conseil municipal et le conseil de CUS viennent de prononcer un avis très négatif sur cette question.

« Y a-t-il une étude pour savoir à quel moment de la vie de l'entreprise le risque est majoré ? Les barrières peuvent-elles rester fermées seulement pendant les moments où le risque est élevé ? » interroge le conseiller général Yves le Tallec. « Les effets dangereux sont générés par la présence même des bacs », précise la Dreal, en balayant l'alternative. L'élu revient à la charge : « Ce n'est pas un caprice, nous

essayons de trouver un compromis. Qu'est-ce que vous pouvez nous proposer ? Mettez un peu de feeling là-dedans. » Mais la réponse ne dévie pas : « Si les aléas sont réduits, si le site évolue, le PPRT peut être révisé. » Sinon, non.

L'accès par la route EDF, au Nord, revient sur le tapis. Mais l'adjointe François Buffet rappelle une nouvelle fois que le détour serait de 30km, sans compter le coût de la réfection de la route et du pont.

René Hampé, président de l'Adir (association pour la défense des intérêts de la Robertsau), fait valoir les autres PPRT en France : « Des autoroutes et chemins de fer passent en zone grise (NDLR : zone grise = risque maximum). Ici, c'est peu fréquenté, pourquoi on ferme ? C'est excessif. Les règlements, on peut les adapter avec plus de lucidité et d'intelligence. » L'exemple est donné de l'autoroute A7, qui passe à Lyon devant le site de Total Feysin et qui ne doit pas être fermée.

Une mince fenêtre de tir pour les opposants, qui montre que des dérogations existent quand bien même les risques sont là.

Réunion de mobilisation le 24 janvier

Plus largement, « pourquoi maintient-on absolument ces entreprises sur le site », interroge Françoise Langenfeld, de l'Asser (association pour la sauvegarde de l'environnement de la Robertsau). La réponse est sans appel : « Les administrations ne peuvent pas choisir de dire aux entreprises de partir. »

Mais l'Asser ne se le tient pas pour dit et invite à une réunion jeudi 24 janvier à 20h à l'Escale pour organiser la mobilisation. L'enquête publique commence en début d'année, l'approbation du PPRT par le préfet, après prise en compte de l'enquête, est pour le printemps.

Dreal, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. DDT, Direction départementale des territoires.

par Myriam Ait-Sidhoum, publiée le 06/12/2012 à 05:00